



IRP AUTO Prévoyance TNS

DÉCLARATION ADMINISTRATIVE D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Numéro de Sécurité sociale à compléter impérativement

À retourner à :

Groupe IRP AUTO
39, avenue d'Iéna
CS 21687
75202 PARIS Cedex 16

Ce document doit être rempli par vos soins pour chaque nouvel arrêt.

L'arrêt de travail doit être déclaré au plus tard dans les 30 jours suivant sa survenance, faute de quoi la date du fait générateur sera considérée comme étant la date de réception de la déclaration par IRP AUTO.

LE MEMBRE PARTICIPANT

M Mme ⁽¹⁾ Nom de naissance : Prénom :

Nom marital : Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de votre arrêt de travail :

- Je note qu'IRP AUTO MPA se réserve le droit de faire passer une visite médicale à ses frais.
- Je soussigné(e) déclare reconnaître l'exactitude et la sincérité de la présente déclaration d'incapacité temporaire de travail.
- Je reconnais que toute réticence, omission ou fausse déclaration entraînerait la nullité de l'indemnisation.
- Je déclare être toujours en activité et m'engage à informer l'assureur de tout changement de situation.

Afin de déterminer mon éventuel droit à exonération de prélèvements sociaux (CSG, CRDS), je fournis mon dernier avis d'imposition. À défaut de justificatif, vos paiements se verront appliquer les prélèvements sociaux à taux plein.

IRP AUTO MPA, en sa qualité de Responsable de traitements, collecte et traite des données à caractère personnel me concernant dans le cadre de la gestion et l'exécution du contrat, ainsi que le respect de ses obligations légales et réglementaires et pour son intérêt légitime.

Ces informations minimisées sont toutes indispensables à IRP AUTO pour le traitement de ma demande. Elles seront conservées 5 années après le dernier versement et ne sont soumises à aucune décision totalement automatisée. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités par le responsable de traitement, ainsi que notamment ses prestataires, sous-traitants éventuels et partenaires, y compris les réassureurs et les coassureurs. Aucun transfert ou traitement en dehors de l'Union Européenne n'est réalisé.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données n°2016-679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données à caractère personnel. Vous pouvez définir des directives post-mortem. Pour motifs légitimes, vous disposez d'un droit d'opposition et de limitation au traitement de vos données. Vous pouvez enfin vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale. Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de votre identité, par courrier à Groupe IRP AUTO, À l'attention du Délégué à la Protection des Données – 39, avenue d'Iéna – CS 21687 – 75202 PARIS Cedex 16 ou par courriel à l'adresse dpd@irpauto.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez porter une réclamation auprès de la CNIL sur le site www.cnil.fr.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet, à la rubrique « Nos engagements »

Fait à, le / /

Signature de du membre participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

IMP
PAR



(1) Cocher la case correspondante.